



LE BULLETIN DE CHEZAL-BENOÎT



“ BIEN VIVRE ENSEMBLE À CHEZAL-BENOÎT ”



Décembre 2025 - N° 27



SOMMAIRE

Le mot du Maire	page 03
Travaux - Acquisitions	pages 04 - 05
État civil - Infos financières	page 06
Bilan 2020 - 2026 - Eau potable - Assainissement	pages 07 à 09
Action sociale	page 10
Artisans, services et marchés	page 11
Vie municipale	pages 12 - 13
Des nouvelles des élèves de l'école	pages 14 - 15
Éléments de bilan 2020 - 2026	
Éclairage public - Production électrique - Cimetière - Voirie	page 16
Communication / Information - Plateau Technique Santé	page 17
Fibre - Micro-crèche	page 18
Petite enfance - École	page 19
Tourisme - Patrimoine - Culture / Parc locatif communal	pages 20 - 21
Maire et Conseil Municipal - Plus de 200 ans d'histoire	pages 22 - 23



Rémi+ à la demande

ACCESSIBLE À TOUS !





LIGNIÈRES

SAINT-AMAND-MONTROND

RÉMI+ À LA DEMANDE
VOUS EMMÈNE VERS LES COMMUNES PRINCIPALES DE VOTRE SECTEUR

Appelez le centre
de relations usagers Rémi, au

0 806 70 33 33

du lundi au samedi
de 6h à 20h

Les réservations doivent être effectuées
au plus tard la veille du déplacement
avant 17 h. Pour le lundi, pensez à
réserver dès le vendredi avant 17 h.

Plus d'informations sur
www.remi-centrevaldeloire.fr



LA PRISE EN CHARGE S'EFFECTUE À VOTRE DOMICILE

 J'HABITE
  JE VAIS

*Uniquement à destination de Lignières

JOURS	ALLER ARRIVÉE À	POINTS D'ARRÊTS	RETOUR DÉPART DE
LIGNIÈRES			
LUNDI	9 H 00	CENTRE VILLE/MARCHÉ/LA HALLE CARREFOUR MARKET	11 H 30
CHÂTEAUNEUF-SUR-CHER			
SAMEDI	9 H 45	MARCHÉ/MAIRIE/LA POSTE/FRANCE SERVICE INTERMARCHÉ	11 H 45
SAINT-AMAND-MONTROND			
MERCREDI	9 H 30	CENTRE HOSPITALIER	11 H 45
JEUDI	15 H 15	PROMENADE DUBREUIL/AV. DE LA RÉPUBLIQUE	17 H 45

Les horaires de prise en charge et de retour à domicile seront confirmés par la centrale de réservation.

LE MOT DU MAIRE

Alors que notre mandat touche à sa fin dans quelques mois, il est l'heure, pour l'ensemble de l'équipe municipale, de dresser un bilan.

Ce numéro y est largement consacré.



Pendant plus de cinq ans, j'ai eu le plaisir d'animer une équipe soudée et investie où chacun s'est engagé pour que " Bien vivre ensemble à Chezal-Benoît " ne soient pas de vains mots.

Nous avons répondu de notre mieux aux différentes crises majeures que nous avons traversées ensemble avec un mot d'ordre : **" ne pas subir mais relever les défis "**.

Malgré les contraintes financières et administratives imposées par les gouvernements successifs, nous avons pu mener nos projets avec rigueur, assurant ainsi la stabilité budgétaire de notre commune.

Personne ne peut résumer la totalité de nos actions dans un bilan de mandat, mais, si je devais retenir trois réalisations majeures, je citerais :

- **le maintien de nos commerces de proximité** avec les réouvertures de l'épicerie et du bar - restaurant ;
- l'accueil sur notre commune d'**une micro-crèche** ;
- la délicate et complexe question de la **gestion de l'eau potable et de l'assainissement**.

Il reste à faire, et tout n'a pas été parfait. Mais je peux vous assurer que j'ai mis toute mon énergie pour répondre à la confiance que vous m'avez accordée il y a six ans.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont œuvré pour l'intérêt de Chezal-Benoît et le bien-être de ses habitants : élus, agents municipaux, associations et commerçants.

J'aurai l'occasion de vous présenter de vive voix tous mes vœux pour la nouvelle année, le 9 janvier prochain, à 18 heures, à la Salle des Fêtes.

En attendant, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une très belle année 2026 !

Roger Lebrero

Infos pratiques de la Mairie

Heures d'ouverture :

lundi : 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h 30

mardi - jeudi : 8 h 30 - 12 h

vendredi : 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 16 h 45

Fermeture le mercredi

Adresse : Grande Rue - 18160 Chezal-Benoît

Téléphone : 02 48 61 11 15

Courriel : mairie@chezal-benoit.fr

TRAVAUX - ACQUISITIONS

Entretien de voirie chemin du Vignot



Suite aux dernières constructions de maisons individuelles, des dégradations ont été occasionnées par ces travaux. Par ailleurs, de fait, ce chemin est davantage emprunté.

Courant octobre, une réfection de la chaussée a été réalisée par l'entreprise Eurovia. La C.C.P.I. en a assuré le financement de 57 654 € T.T.C.

Ces travaux incluaient la possibilité, pour les particuliers, d'aménager, à leur charge, l'accès à leur propriété.

Cimetière



Les sépultures d'anciens patients du Centre Hospitalier ne bénéficiaient plus, depuis plusieurs décennies, d'un entretien minimal assuré par l'hôpital. De ce fait, plusieurs plaques en aluminium identifiant ces anciens patients étaient dispersées dans le cimetière, dans les carrés historiquement réservés à ceux-ci.

La Commission " Cimetière ", souhaitant remédier à cela, a effectué un travail d'identification et de repérage. Ainsi, ces plaques ont été fixées sur de nouvelles petites stèles par les employés techniques municipaux qui ont, plutôt, procédé à un réaligement.



Dégradation d'un regard des eaux usées

Le stationnement répété de plusieurs poids lourds devant le cimetière a occasionné des dégradations à un regard des eaux usées.

Pour éviter la répétition de ce genre d'incident, une solution est à l'étude.

Mise aux normes de la STEP communale

À l'issue du contrôle de 2024, la **STEP (Station de Transfert d'Énergie par Pompage)** communale est considérée : **" conforme en performances, mais non conforme en équipements et pour les productions documentaires "**.

Depuis plusieurs années, des recommandations émanant d'un service de la Préfecture du Cher font état de travaux de mise en conformité de la STEP communale. Elle est jugée non conforme en ce qui concerne la possibilité d'évaluer ses performances, en particulier l'équipement de la transmission des données d'autosurveillance des quantités d'eau non traitées lors de précipitations exceptionnelles.

Rappelons que nous avons un dispositif qui ne distingue pas le traitement des eaux usées des eaux de pluie. Suite à une étude de l'entreprise Marteau, un devis va nous parvenir sur les travaux à engager pour remédier à la situation. Dans ce cadre, des subventions seront sollicitées.

Pose de panneaux phoniques à l'école



Les panneaux phoniques ont été installés dans le réfectoire de la cantine. En même temps, il a été procédé au passage en led de ces locaux.

D'autres actions sont en cours pour réduire la nuisance sonore importante occasionnée dans leur usage.



Maison communale au numéro 14, rue du Vivier

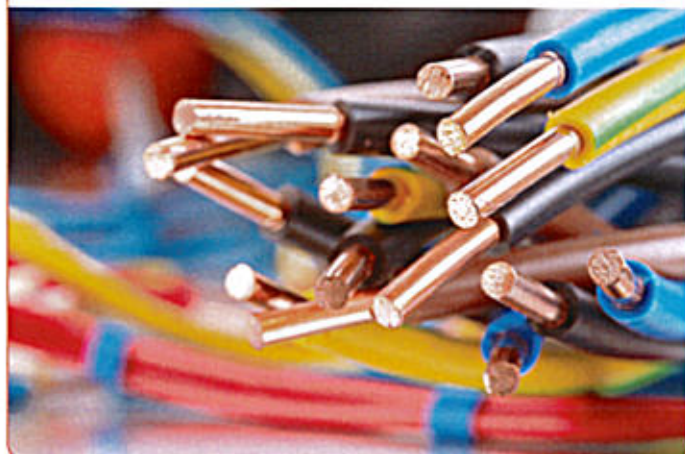
La signature de l'acte de vente à un particulier est programmée au mois de février 2026, pour la somme de 53 571 € net vendeur.

Démantèlement des lignes téléphoniques en cuivre

Même s'il s'agit de travaux n'impliquant pas la commune, il nous est apparu important de vous informer sur ce sujet.

Suite à l'installation de la fibre, conformément aux dispositions nationales et à l'application locale, le 31 janvier 2026 marquera la fin de la possibilité de souscription à un nouvel abonnement cuivre de téléphonie, tout en maintenant en activité ceux déjà souscrits.

L'utilisation des lignes cuivre cessera en 2029 définitivement et elles seront démantelées.



Éclairage du porche

Des travaux de mise en lumière, par la société CITEO, pour embellissement, sont toujours en attente de réalisation.

Chapelle

L'acquisition de la Chapelle a été actée chez le notaire le 5 novembre, pour la somme de 1 100 €.

Les travaux de reprise d'une des rives de la toiture du bâtiment, avec achèvement du repiquage de la toiture de l'église abbatiale, côté sud, vont pouvoir être programmés avec l'entreprise Mauret.

Coût des travaux respectifs : 1 703 € et 6 695 € T.T.C.

ÉTAT-CIVIL

Naissance

Bienvenue à

Madeleine Chasset (12 novembre)
Léandre Carlu (14 décembre)



Mariage

Félicitations à

Noémie Webert et Raphaël Cendrier (26 juillet)



Décès

Sincères condoléances aux familles de

Joëlle Missonnier, née Rollet (26 juin)
Léopold Banza (22 septembre)
Marine Py (19 octobre)
Roland Malvoisin (21 novembre)
Émile Daubie (13 décembre)
Maryvonne Metivet, née Benon (17 décembre)
Marcelle Mauguin, née Tierce (27 décembre)



Suite à des remarques, désormais ne seront inscrits dans cette rubrique que les actes mentionnés dans notre registre d'état civil, sauf cas particulier ou demande expresse.

INFOS FINANCIÈRES

Factures aux administrés eau potable et assainissement du 1.01 au 31.12.2025

Suite à un changement de paramétrage du logiciel informatique prenant en charge ces factures, la consommation de la part assainissement n'avait pas été prise en compte. Cela ne concerne que les administrés reliés au tout-à-l'égout, qui, ainsi, ont reçu, pour la période, une deuxième facture afin de corriger cette erreur. Veuillez nous en excuser.

Important : à partir du 1.01.2026, pour leurs consommations, ces mêmes administrés recevront annuellement deux factures : une émanant du SIAEP pour l'eau potable, et une émanant de notre commune pour le traitement des eaux usées. Se référer à l'article " Bilan de la Commission Eau Potable - Assainissement " pour plus d'explications.

Régie des tickets de cantine

L'administration comptable des tickets de cantine est très chronophage pour les personnels concernés et, en particulier, pour le secrétariat de Mairie.

Suite à une baisse temporaire des effectifs du personnel administratif, il nous est apparu judicieux de procéder à une facturation mensuelle qui sera envoyée aux parents, fonction du nombre de repas consommés par leurs enfants.

À priori, ce dispositif sera plus simple pour tout le monde . Nous ne ferons que nous conformer à ce qui est la demande des parents et à ce qui se pratique ailleurs.

Éléments du bilan budgétaire communal 2020 - 2026

Malgré la baisse des dotations de l'État, malgré le non-versement dans les délais de subventions pourtant accordées, malgré la fragilité financière de notre budget communal évoquée par le référent conseiller aux décideurs locaux désigné par la Direction Générale des Finances Publiques - fragilité liée à de faibles rentrées du fait de non-déclarations d'urbanisme de certains administrés, malgré une augmentation générale de tous les coûts (point d'indice des personnels, énergie, matériaux, prestations de toutes natures), **nous avons réussi à maintenir l'équilibre budgétaire indispensable** concernant notre fonctionnement.

Le budget investissement n'a cessé de croître, témoin d'une volonté d'action. Des projets sont envisagés dans l'avenir et des demandes de subventions sont d'ores et déjà tracées auprès de la Région (CRST).

Quant à **notre endettement**, seuls deux nouveaux emprunts ont été contractés par notre Municipalité pour la création d'une micro-crèche. Le premier emprunt, le plus important, va être remboursé dès le versement de toutes les subventions. Le deuxième, qui court sur cinq ans, est amorti par la location des locaux de la micro-crèche au prestataire.

C.C.A.S. - Dissolution le 31.12.2023

Une Commission, dédiée à l'Action Sociale, a été créée pour administrer les missions du C.C.A.S.

La budgétisation est assujettie au budget principal.

Suite à l'adhésion au SIAEP de Lignières et les missions relevant désormais de sa compétence, un poste d'agent technique communal a été supprimé.

BILAN 2020 - 2026 EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT

Sans que nous l'ayons envisagé par avance, ce difficile sujet a mobilisé beaucoup de temps, d'attention et de moyens tout au long de notre mandature.

C'est pourquoi il nous est apparu important de vous restituer un compte-rendu qui retraduit l'ensemble des faits marquants qui ont présidé à **nos engagements dans l'avenir**, au-delà des différents articles déjà parus dans les bulletins municipaux.



Depuis 1957 et l'installation primitive d'un réseau de desserte d'eau potable pour les administrés de Chezal-Benoît, la commune achetait son eau à l'hôpital qui était propriétaire de la source et du matériel d'exploitation.

Dans le contexte de la destruction du château d'eau en 1997, la Municipalité de l'époque proposa à l'hôpital l'achat du système d'exploitation de l'eau potable et la construction d'un nouveau château d'eau : proposition rejetée.

Lors des deux réunions de concertation pour le projet d'établissement 2021 - 2025 à l'initiative de Monsieur Le Préfet du Cher, Alexis Jamet, directeur du Centre Hospitalier George-Sand, exprima que cette situation était **une anomalie**, une situation d'exception qui ne concernerait que deux centres hospitaliers en France - dont le nôtre - et qu'il voulait y remédier. Il argumenta que **c'était le budget de l'Assurance Maladie** qui finançait l'eau de Chezal-Benoît, ne prenant pas en compte la redevance versée chaque année par la Municipalité à l'hôpital.

Monsieur Le Préfet et Madame La Sous-Préfète de l'époque soulignèrent, de façon plus consensuelle, la nécessité de remédier à cette anomalie qui n'a jamais été relevée jusqu'alors, après plus de soixante-dix ans de fonctionnement.

Plusieurs raisons peuvent être invoquées pour justifier ce changement. Évoquons les plus avouables et certaines...

L'administration de la production d'eau potable, pour un village, **ne répond pas à une compétence hospitalière**. Par ailleurs, pour maintenir une eau desservie de qualité et éviter sa pollution, **l'A.R.S.** (Agence Régionale de Santé) impose maintenant des **contrôles sur la conformité** des installations chez les particuliers sur ce que nous appelons les différents périmètres de captage. À ce titre, **l'hôpital n'a pas l'autorité administrative** pour intervenir chez des particuliers et effectuer des contrôles alors que **la commune la possède**. Mais notons également que l'activité hospitalière du site de Chezal-Benoît étant en décroissance constante depuis plusieurs décennies, il devient, sans doute,

moins économique de produire son eau dont la consommation décroît, elle aussi, et de maintenir sur site un personnel qualifié pour l'exploitation de cette source.

Dans ce contexte, notre Municipalité étudia deux solutions :

✓ **Intégrer le Syndicat Mixte d'Eau Intercommunal de Lignières (S.I.A.E.P.)**, une connexion des réseaux existants étant possible.

Cette intégration autoriserait éventuellement la prise en charge globale de la source et de son usine, tant d'un point de vue technique qu'administratif, et éventuellement celle de notre réseau de distribution. Nous y serions représentés pour nous associer à son administration et notre voix serait entendue du fait du nombre restreint d'administrateurs.

✓ **Acheter la source et son usine**

Suite à plusieurs entretiens et une visite technique des infrastructures, un contrat d'exploitation a été proposé avec la société Suez. Ce contrat était limité à quatre ans avec, en perspective, la loi NOTRe dont l'échéance, une première fois repoussée, était fixée au 1^{er} janvier 2026.

Celle-ci imposerait aux communes les transferts obligatoires des compétences Eau Potable (E.P.) et Eaux Usées (E.U.) vers des Communautés de Communes ou des Syndicats Mixtes d'Eau.

La deuxième solution fut abandonnée. Ce choix fut conditionné par la loi NOTRe dans la mesure où, lors des réunions organisées par la Sous-Préfecture avec les différents acteurs (S.I.A.E.P. de Lignières, personnels de la Préfecture, personnels du C.H.G.S., A.R.S. et nous-mêmes), les représentants des services de l'État martelèrent qu'au 1^{er} janvier 2026, s'exercerait la loi imposant le transfert des compétences E.P. et E.U. vers des E.C.P.I. ou des Syndicats d'Eau !

De ce fait, compte-tenu des échéances rapprochées et, pour éviter diverses complications, la Municipalité proposa que la cession de la source souhaitée par le C.H.G.S. s'effectua directement entre lui et le S.I.A.E.P. - proposition adoptée puisque le S.I.A.E.P. en est devenu propriétaire le 7 mars 2025.

Rajoutons que, lors d'une réunion à la Mairie de Lignières, les représentants du C.H.G.S. ont exprimé vouloir privilégier des collectivités plus qualifiées sur cette compétence, selon leur appréciation...

Mais revirement politique... La loi NOTRe a été abrogée le 1^{er} avril 2025 !

Conséquences :

La C.C.P.I. ne souhaitant pas le transfert de la **compétence Eaux Usées, la Municipalité va devoir la garder.**

Elle est historiquement déficitaire du fait de l'emprunt contracté lors de la construction de la STEP (STation d'ÉPuration) qui court encore jusqu'en 2029 et d'un nombre d'abonnés insuffisant. Ce déficit fut longtemps compensé par l'administration E.P. lorsque notre rendement était performant.

Même si la STEP fonctionne bien, sa conception avec un réseau unitaire qui ne distingue pas les eaux usées et les eaux pluviales est, aujourd'hui, obsolète.

Dans un proche avenir, des travaux de rénovation normaux (vieillessement) de la STEP s'imposent, mais aussi d'autres travaux pour s'adapter à de nouvelles normes et à de nouvelles taxes qui pourraient être très impactantes sur les factures des abonnés si rien n'est fait.

Tous les efforts des futures équipes municipales devront être concentrés sur ce sujet pour remédier à la situation. Au-delà des travaux, comme dans toutes les autres communes de France, la tarification sera aussi un des leviers pour équilibrer ce budget annexe.

Adhésion au S.I.A.E.P. votée par le Conseil Municipal le 1^{er} octobre 2025

Considérant qu'à partir du 1^{er} janvier 2026, seuls les travaux programmés à l'échelle d'une structure syndicale ou d'une E.C.P.I. seront accompagnés et subventionnés par l'Agence Loire-Bretagne, nous n'avons plus les moyens, dans l'avenir, de financer les travaux de réfection de notre réseau de distribution E.P. vétuste et de garder son administration de façon autonome.

Concernant les personnels, dans un contexte de départ à la retraite d'un des quatre employés techniques communaux qui administrait notre réseau, Monsieur Le Maire arbitra l'abandon d'une étude de convention avec le S.I.A.E.P. de Lignières du fait de sa durée limitée à trois ans. Avec cette convention, il s'agissait de répondre au souhait de nos personnels, mais aussi de garder compétence et réactivité avérées.

Travaux diligentés par le S.I.A.E.P.

Après la mise en place d'une alimentation électrique autonome, changement à neuf de la canalisation entre la station de pompage et le compteur, en tête de notre réseau de distribution.



Conjointement à la cession de la source et de son usine exigée, **notre réseau E.P. (26 kilomètres) était fuyant.**

L'augmentation générale de la consommation d'eau potable s'accéléra tout au long de notre mandat. Elle augmenta de plus de 10 000 m³ par an, plaçant Chezal-Benoît en tête du palmarès des communes du Cher les plus fuyantes avec un rendement de moins de 50 %. Ceci se répercuta sur la facture communale sans se répercuter sur celle des usagers.

Confrontés à ce grave problème, nous avons mené **différentes actions et des investissements** tout au long de notre mandature.

✓ **Mise en place de compteurs de sectorisation :** en juin 2022, par la société SAUR, pour un montant de **32 690 €**, financés à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (22 883 €), 10 % par le Conseil départemental du Cher (3 269 €) et 20 % par la commune (6 538 €).

Cette action a été accompagnée par le C.I.T. (Cher Ingénierie des Territoires).

✓ Étude patrimoniale

Cette étude a été pilotée par la société INFRALIM, amorcée en avril 2021 avec le C.I.T. et finalisée en avril 2024.

Elle représente un investissement de **44 624 €**, subventionné à 70 % par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (31 237,36 €), 10 % par le Conseil départemental du Cher (4 196 €) et 20 % par la commune.

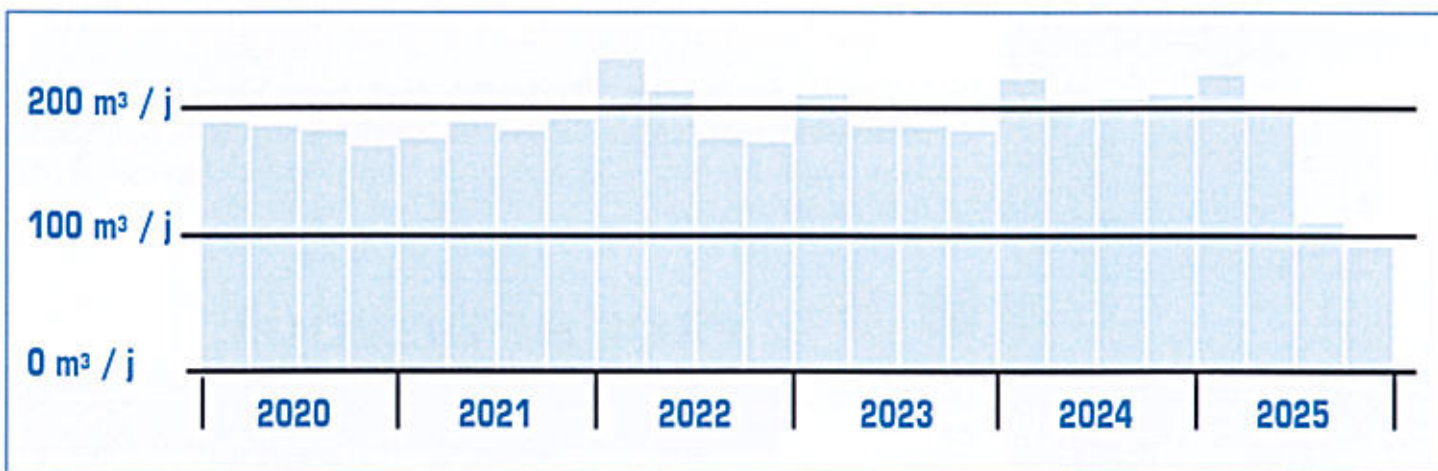
Cette étude patrimoniale a permis de mettre en évidence les dysfonctionnements sur notre réseau de distribution, l'approvisionnement et d'orienter les priorités d'investissements.

✓ Réparation et recherche active de fuites

Elles ont été effectuées ponctuellement avec le concours d'entreprises, mais surtout avec nos employés techniques.

Grâce aux efforts conjugués de tous (collectivité, employés techniques communaux, organismes financeurs), grâce aux différents travaux réalisés, la consommation journalière d'eau potable pour l'ensemble des usagers casalais est, aujourd'hui, revenue à moins de 100 m³, soit un rendement supérieur à 80 %.

Le tableau ci-dessous démontre que cette consommation a été ramenée à moins de la moitié de ce qu'elle fut trop souvent les années précédentes. C'est une démonstration éloquentes d'un savoir-faire confronté à la volonté politique d'uniformisation pour des desseins qui ne sont pas tous avoués, mais dont nous ne sommes pas dupes...



Différentes opérations d'entretien ont été réalisées sur la STEP, sans oublier la mise en place de l'éco-pâturage sur les bassins d'orage qui a permis des économies sur la tonte (carburant et tonte).

À partir de 2026...

Votre interlocuteur pour **l'eau potable sera le S.I.A.E.P.** dont le secrétariat est situé dans la cour à l'arrière de la Mairie de Lignières.

Le S.I.A.E.P. assurera la desserte, l'entretien et la facturation.

Concernant **les eaux usées**, pour les administrés casalais bénéficiant du tout-à-l'égout, c'est **la Mairie de Chezal-Benoît** qui restera l'interlocuteur.

Comme c'est déjà le cas, pour la facturation, **le prix sera indexé sur la consommation d'eau potable** dont les relevés nous seront transmis par le S.I.A.E.P. de Lignières.

✓ Travaux de réfection du réseau Eau Potable route de Dampierre

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise TTR au cours du premier trimestre 2025. Leur coût s'est élevé à **99 667 €**, subventionné à 50 % par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 30 % par la D.E.T.R. et 20 % par la commune.



ACTION SOCIALE

Repas des Aînés

Dimanche 25 octobre dernier, à midi, se sont réunis quarante-huit de nos administrés âgés de 72 ans et plus.

Lors de ce repas traditionnel, le Maire offre l'apéritif. Quelques conseillers et bénévoles du Comité des Fêtes aident à la mise en place, au service et à la vaisselle.

La décoration " Souvenir d'Antan " de cette année a été élaborée par Franck Dorme, bénévole du Comité.



Le menu était écrit à la plume sur des reproductions de vieilles cartes postales de Chezal-Benoît... Une chouette idée !

Le repas a été préparé par Cyril Zucchi, patron du restaurant " Le Mirabelle " : pâté en croûte, coq au vin et poêlée gourmande, trou berrichon, salade et fromage. Le dessert a été préparé par la boulangerie du village : trois choux, pour terminer sur un café gourmand.

Le tout a été assaisonné de notes musicales par la voix de Sundy et l'accordéon de Baptiste Auclair qui ont pimenté l'ambiance et fait chauffer la piste de danse.

Encore un chaleureux moment passé avec nos Anciens... Merci pour votre participation !



Journée " France Services " à Chezal-Benoît

Dans le cadre des journées " France Services ", après s'être rendus dans différents villages de l'ancien canton, les agents de Lignières sont venus proposer leurs services à la Mairie de Chezal-Benoît, l'après-midi du 16 octobre dernier.



**PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS**

Cinq usagers ont ainsi pu profiter de leurs conseils. Dans un contexte de dématérialisation, d'informatisation et de raréfaction grandissante de personnels d'accueil de différents services publics, les agents de France Services apparaissent souvent comme une aide précieuse pour **faciliter nos différentes démarches administratives** avec les douze organismes pour lesquels ils peuvent possiblement intervenir.

Le succès de ce service ne se dément pas. Ainsi, selon les chiffres communiqués par une animatrice responsable, la fréquentation est, chaque année, en hausse : 7 452 accompagnements d'usagers en 2024, et déjà 7 731 jusqu'au mois de novembre en 2025. De nombreux administrés de Chezal-Benoît incluent ces chiffres et bénéficient tout au long de l'année de leurs prestations.

Saluons le fait que, malgré des demandes parfois hors compétence, l'accueil des agents de France Services reste bienveillant.

Rappelons que cet accueil peut se faire, **sans rendez-vous, le matin, du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures**, même si la prise de rendez-vous préalable est à privilégier.

Adresse : **2, rue de la Fonderie, au premier étage, à Lignières** - Téléphone : **02 48 60 20 20**

Mail : **accueil@franceservices-lignereseberry.fr**

ARTISANS, SERVICES ET MARCHÉS

Nos Commerces

Boulangerie - Pâtisserie Joseph	10, Grande Rue	02 48 61 12 96
Effet Miroir (salon de coiffure)	16, Grande Rue	02 48 61 12 93
Épicerie ELB	2, Grande Rue	06 02 48 97 96
Laure, Mélanie et Benjamin Pommier (volailles / agneaux)	Le Plaix	06 67 43 02 18
Le Mirabelle (bar - restaurant)	1, place du 8 Mai 1945	09 72 93 23 97
Pharmacie Vandervliet	11, Grande Rue	02 48 61 13 19

Nos Artisans

Boyaval Florence	Atelier des Artistes	10, chemin du National	06 49 48 61 18
Briquet Fabrice	Peinture en bâtiment	3, rue de la Fosse à Caillon	02 48 61 13 88
Clasquin Raphaël	Ferraille et métaux	4, rue des Écoles	06 86 35 38 69
DS Trans-Deborah Surel	Transports	Domaine des Grandes Cosses	06 30 36 63 83
Garot Benoît	Travaux de la vigne	36, rue de l'Érable	06 89 08 76 58
Les Petits Points d'Aurore	Retouches vestimentaires	12, rue du Pivert	06 72 75 83 60
Mitriot Vincent	Garage automobile Renault	Le Moulinet	02 48 61 13 27
Multiservices Casalais	Serv.pers., jardinage, petits travaux	1, rue Neuve	06 66 62 89 02
Ordiner Stéphanie	Éducateur canin	29, Grande Rue	06 66 62 89 02
Surel Guy	Travaux publics	Domaine des Grandes Cosses	02 54 30 67 47

SERVICES

Borne de télé médecine	Medadom	Mairie - Grande Rue	
Couraudon Caroline	Infirmière	7, rue Basse	06 88 26 91 50
La Poste	Banque, courrier	2, rue des Chintres	3631 / 3639
Micro-crèche L'Oustalet		5, rue des Écoles	06 08 87 60 63
Pain Charlotte	Assistante maternelle	5, rue Fleurie	06 50 52 15 68
Soulat Sébastien	LES Formation	2, rue de Vireloge	06 77 91 45 85

LOISIRS

Écuries Cordailla	Centre équestre	Chemin des Reliques	06 34 32 40 26
-------------------	-----------------	---------------------	----------------

MARCHÉ SUR LA PLACE DU 8 MAI 1945

Bibliothèque Cécile Machado (de Bourges)	mercredi matin	
Boucherie " L'Ard de la Bouche Rit "	jeudi matin	06 30 16 44 74
Fromagerie - Famille Chaussé (de Montlouis)	jeudi matin	
Miel et légumes (1 fois tous les 15 jours)	jeudi matin	
Sanji Pizza (tous les 15 jours en semaine paire)	mardi soir	07 88 72 34 54
Tacot Bistrot - Camion à crêpes	jeudi soir	06 15 58 30 85

ASSOCIATIONS

Amicale des Sapeurs Pompiers : Teddy Josserand - Centre de Secours	07 50 15 10 58
Association des Agriculteurs et des Vignerons : Dominique Chasseigne	06 68 56 59 16
Association du Patrimoine Casalais : Marcel Djian 06 08 03 15 67 ou Sylvain Bourdreux	06 79 32 23 75
CATM - Section Chezal : René Chagnon	06 83 43 43 60
Cercle de Gym Volontaire : Laurence Moreau	02 48 61 11 02 - 06 99 58 01 88
Chorale : Laurence Roux	02 48 69 90 45
Comité des Fêtes : Vincent Nicolazo	06 32 41 24 17
Les P'tites Mains Casalaises : Natacha Moreau	06 48 66 95 95
La Canne Casalaise - Stéphanie Desfosses	06 47 16 45 20
Moulin de Nouan - Environnement : Jacques Guyard	02 54 03 18 72
OCCE : Sabrina Poubeau	02 48 61 12 57
Team Cordailla : Cynthia Carcy	06 72 98 10 63

VIE MUNICIPALE

Remerciement à notre retraité municipal

Le Conseil Municipal remercie chaleureusement **Éric Pommier** pour ses trente-sept années passées aux Services Techniques de Chezal-Benoît.

Bref retour sur le passé... Éric est originaire de Rezay. Fils et petit-fils d'agriculteurs, il fait des études de mécanique agricole.

À dix-neuf ans, il rencontre Caroline qui travaille déjà à l'administration de l'hôpital de Chezal-Benoît.

Ils emménagent dans les logements du personnel en août 1984. Ils sont mariés par le Maire du village, Robert Grillon le 5 juillet 1986.

Lorsque Caroline est enceinte de Vincent, Éric tente le concours pour être embauché à la Mairie. En juin 1988, il a vingt-trois ans lorsqu'il intègre l'équipe municipale à mi-temps au secrétariat avec Monsieur Médard, et à mi-temps aux Services Techniques avec Jean-Claude Gauthier, Bernard Noblet et Daniel Villermet.

En 1990, Brigitte Labecki prend un poste de secrétaire de Mairie. Éric se retrouve à plein temps aux Services Techniques. Il est rebaptisé, par Bernard, d'un surnom qui le suivra dans toute sa carrière : "**Golden**" !

En 1993, c'est la naissance de Bastien.

Voici l'évolution de l'équipe des employés communaux durant les trente-sept années de services de Éric... En 1998 et 1999, arrivent, dans l'ordre, Christophe Journaud et Fabien Deloup. En 2000, Jean-Claude part à la retraite, puis, en 2008, Bernard. En 2017, arrive Benoît Guillard-Bonnichon. En 2020, Daniel est en retraite. Christophe nous quitte dans l'année 2022. Enfin, en 2023, arrive Raphaël Cendrier.

Le 1^{er} octobre 2025, Golden est en retraite ! Sa remise de médaille des trente-cinq ans de services a lieu le 10 décembre 2025.

Éric a aimé sincèrement son métier. Il souligne que l'équipe a toujours entretenu l'entraide, la solidarité et la bonne humeur.

Caroline sera en retraite début 2026. Tous les deux pourront profiter de leur foyer, de leur famille. Éric se plaît à aller à la chasse et à entraîner sa jeune jument Haflinger de cinq ans à l'attelage pour des compétitions régionales avec son fils Bastien et son beau-frère.

Joyeuse et longue retraite à toi, Golden !



Anniversaire Jumelage Dunbar - Lignières

Le trentième anniversaire du jumelage entre Dunbar (Écosse) et treize communes de Lignières et ses environs a été commémoré en plantant un érable rue Maurice-Nardet à Lignières le samedi 11 octobre 2025.



Lignières
Les élus des communes impliquées dans le jumelage Lignières-Dunbar se sont réunis, samedi 11 octobre, pour célébrer la plantation d'un érable en l'honneur des 30 ans de cette belle amitié franco-écossaise. Une plaque commémorative sera apposée à l'intérieur de la mairie de Lignières.

Le Comité de Jumelage comprend les communes de : Lignières, Chambon, Chezal-Benoît, Ineuil, La Celle-Condé, Mareuil-sur-Arnon, Montlouis, Saint-Baudel, Saint-Hilaire-en-Lignières, Saint-Symphorien, Touchay, Venesmes et Villecelin.

Depuis ces nombreuses années, il a permis à des jeunes de 18 à 25 ans de partir un mois en Écosse, sans frais, notamment à des jeunes Casalaises et Casalais.

Lors de ces échanges, plusieurs familles casalaises peuvent aussi accueillir des Écossaises et Écossais.



Disparition de Jean Soulat

Fin septembre, c'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Jean Soulat, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

Suite à des problèmes de santé, il s'était retiré sur Bourges avec son épouse, en 2014, pour se rapprocher de ses enfants, Patrick et Gil, et disposer de locaux plus adaptés.

Il n'a jamais cessé de porter de l'intérêt à la vie de notre village. Peuvent en témoigner les échanges téléphoniques avec certains d'entre nous ou tous les articles de presse découpés et rangés dans des classeurs depuis de nombreuses années, jusqu'à aujourd'hui.

Il repose désormais au cimetière de Chezal-Benoît, près de son épouse Micheline qu'il surnommait affectueusement " Mimi " qui fut enseignante et directrice de l'école primaire pendant de nombreuses années.

Selon son souhait, ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale le 22 septembre dernier.

Natif de Chezal-Benoît, Jean Soulat exerça les fonctions de conseiller, d'adjoint et de Maire de la commune, de 1959 à 2002. Il a ainsi marqué de son empreinte la vie de notre village pendant de nombreuses années. Jean avait été distingué Maire honoraire, tout comme Robert Grillon à qui il succéda en qualité de Maire.

Maurice Barate, Préfet du Cher, a présenté au Conseil Municipal, par courrier, ses condoléances.

Jean Soulat fut employé au Centre Hospitalier de Chezal-Benoît. Infirmier, il fut promu cadre de santé, puis cadre supérieur de santé. Il prit sa retraite en 1986. En qualité de Maire, siégeant au Conseil d'Administration de l'établissement, il en fut élu Président en 1998 et 2001, avec la préoccupation que les activités de cet établissement perdurent et, par souci de bienveillance, pour les personnels. Il y siégea jusqu'à la création du Centre Hospitalier George-Sand en 2003.

Ses engagements, hormis professionnels et municipaux, furent nombreux et importants, tant sur le plan syndical ou associatif avec le football ou l'harmonie.

Bien que clairement positionné à gauche, politiquement, il a toujours refusé d'être encarté pour garder sa liberté d'esprit et d'action. Il fut distingué au titre de Chevalier du Mérite Agricole en 1991.

S'il a exercé de nombreuses responsabilités - comme il pouvait le dire - Jean Soulat ne les demanda jamais. C'est du fait de son sérieux, de ses capacités et de son charisme qu'il était sollicité. Nous n'oublierons pas son sens aigu de l'éthique et son humanisme retraduit, à titre d'exemple, dans ce poème qu'il avait écrit au lendemain des bombardements nucléaires de Nagasaki et Hiroshima par les Américains alors qu'il n'avait que quatorze ans... Il résonne étrangement dans notre époque !



*Quand la lune apparut et toutes les étoiles, sur ces charniers fumants de ce pauvre Japon
L'univers connaissait la vérité sans voile, l'atome avait tué des hommes par millions.
Et encore aujourd'hui, malgré cette tuerie, des êtres déclarés sains de corps et d'esprit
Ne visent qu'une chose, et c'est une folie, c'est tuer toujours, des enfants dans leur lit.
Mais la terre tournant avec elle les années, arrivera le jour où tous ces assassins
Seront enfin contraints aux hommes de donner, et la paix et l'amour autant qu'ils ont faim.*



DES NOUVELLES DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE

Jeudi 6 novembre 2025

Journée " Non au harcèlement "

" Le 6 novembre, nous avons participé à la journée " Non au harcèlement ".

Le matin, nous avons commencé par lire l'album " *Un renard dans mon école* ". C'est l'histoire d'un petit garçon qui est harcelé et racketté à l'école par un camarade renard. Au cours de l'histoire, le renard se transforme en loup, puis en tigre pour montrer qu'il est de plus en plus dangereux. À la fin, le petit garçon harcelé en parle à sa maman, qui en parle à la directrice. Le tigre redevient alors un enfant.

Nous avons ensuite lu la BD " *Main dans la main contre le harcèlement* ". Ce livre explique notamment qu'il faut se mettre à la place de celui qui est embêté.

Après l'avoir lu, nous avons créé des affiches " *Les issues au harcèlement* " pour montrer que l'on n'est pas seul face au harcèlement. Il faut en parler à un adulte de confiance : à l'école, à la maison ou au téléphone, au 3018.

L'après-midi, nous avons présenté nos lectures et nos affiches aux élèves de CE 1 - CE 2 qui nous ont aussi présenté les leurs. Ils ont lu " *Mael, le roi des bêtises* " et ont réalisé des posters " *Les portes de l'amitié* ". Il y a, par exemple, une situation de conflit entre des enfants puis, en ouvrant les portes de l'amitié, une solution est trouvée pour qu'ils redeviennent amis.

Madame La Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale du Cher, Madame L'Inspectrice de la circonscription de Saint-Amand, la conseillère pédagogique et Monsieur Le Maire de Chezal-Benoît étaient présents lors de cette après-midi.



Nous avons parlé du *plan Phare*, mis en place lors d'une éventuelle situation de harcèlement. L'un des membres de l'équipe Phare intervient pour essayer de comprendre ce qui se passe et trouver des solutions.

Pour finir, les deux classes ont chanté la chanson " *L'Amitié* ".

Nous avons retenu de cette journée que, face à une situation de harcèlement, *il faut agir et en parler.* "

Commémoration du 11 novembre 1918

" Au retour des vacances de Toussaint, la maîtresse nous a distribué un documentaire sur **la Première Guerre Mondiale** qui parlait des Poilus.

Les Poilus étaient des soldats français qui ne pouvaient pas se raser. C'est pour cela qu'on les appelait ainsi. Ils vivaient dans des tranchées et il y avait beaucoup de rats. Quand il pleuvait, le sol était très boueux.

La maîtresse nous a également montré des photos du Monument aux Morts sur lequel sont écrits les noms des soldats casalais morts lors des différentes guerres.

Nous nous sommes entraînés à lire en classe des poésies sur la Grande Guerre : "**Les Tranchées**", "**Mon Enfant**", "**1914**", poésies écrites par Fabienne Berthomier.

Puis, le 11 novembre, certains élèves de CE et CM sont venus avec les maîtresses à la cérémonie. Les CE ont lu des poésies et les CM ont lu une lettre de Poilu.

Monsieur Chagnon a ensuite lu le discours des Anciens Combattants, puis Monsieur le Maire celui du Secrétaire des Armées.

La chorale de Chezal-Benoît a interprété La Marseillaise "



Ce que pensent les élèves de la commémoration du 11 novembre...

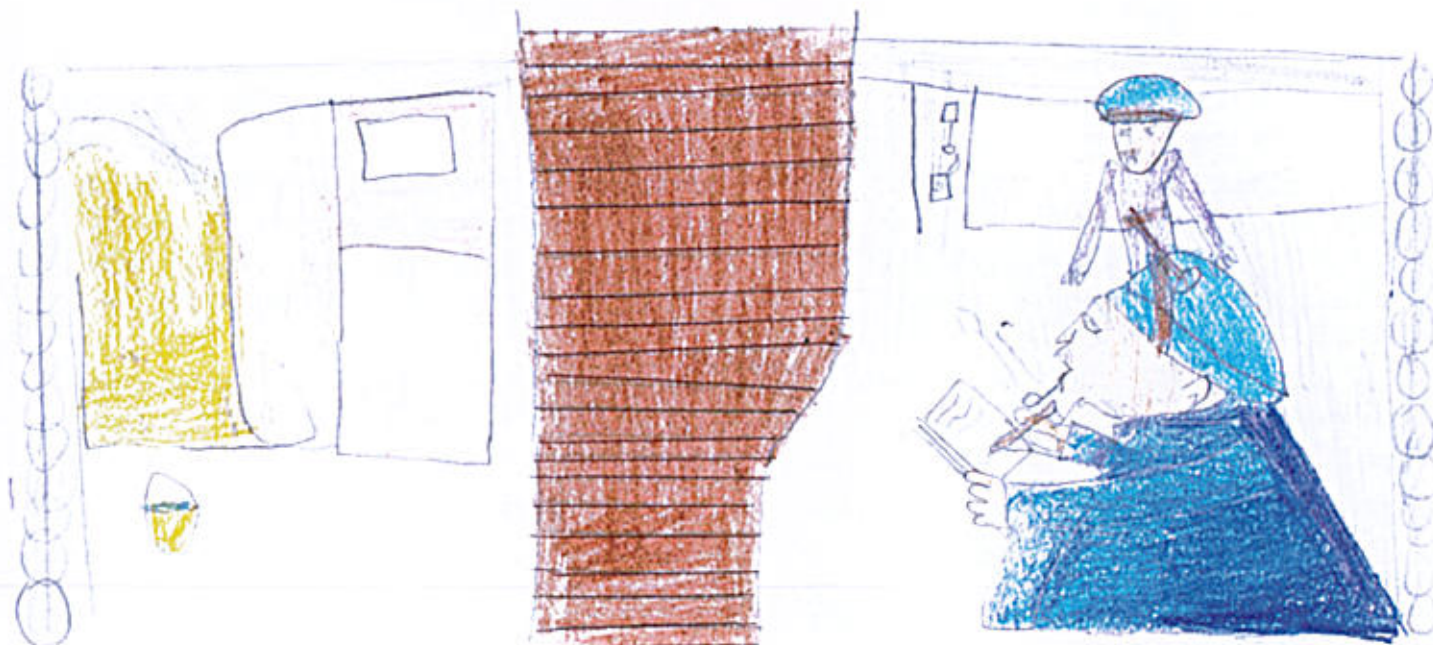
" Je pense que c'est important de penser aux soldats morts pour libérer notre pays "

" On espère qu'il n'y aura pas de Troisième Guerre Mondiale "

" C'est très important de rendre hommage aux soldats "

" C'est triste, mais il faut toujours se souvenir de ce qui s'est passé.

Et penser aux membres de notre famille qui ont fait la guerre "



ÉLÉMENTS DE BILAN 2020 - 2026

Éclairage public

La rénovation de notre éclairage public avec, aujourd'hui, **un parc de luminaires à led** essentiellement (145 lampes en led sur 155 lampes) a permis de réduire considérablement le coût énergétique de ce service.



À Chezal-Benoît, nous avons ainsi atteint un taux d'équipement à **94 % en lanternes led** contre 40 % sur l'ensemble du département.

Ces travaux ont pu être réalisés avec le financement du SDE 18 dans le cadre du plan " Rêve " et la subvention " Fond Vert ".

Production électrique

Les panneaux photovoltaïques installés sur les locaux du Comité des Fêtes par la précédente équipe municipale ont été raccordés au réseau électrique, devenant producteurs d'électricité.

Cimetière

Même si l'installation d'un columbarium n'est pas obligatoire dans les cimetières de communes de moins de 2 000 habitants, cette offre est proposée à Chezal-Benoît.

Cet espace étant de plus en plus demandé, nous avons créé, dès 2020, une **extension du Jardin du Souvenir en installant de nouveaux columbariums**.

Au premier semestre 2022, pour garantir un espace suffisant pour l'inhumation des défunts, nous avons réalisé **une campagne de relevage** d'une cinquantaine de sépultures en vue de leur réaffectation.

Pour nous conformer à l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires dans les lieux fréquentés par le public, nous avons fait le choix **d'engazonner le cimetière**. Ces travaux ont été réalisés en décembre 2023.

Enfin, **des plaques** des sépultures de défunts de l'hôpital, dispersées suite aux dégradations du temps, ont été remises en place de manière durable sur de petites stèles.



Voirie

En France, **la gestion du réseau routier** repose principalement sur les communes. Sur l'ensemble du pays, les communes et les intercommunalités sont chargées d'entretenir et développer 65 % du réseau routier, les départements 34 % et l'État 1 %.

À Chezal-Benoît, hormis les départementales et les dix voies transférées à l'intercommunalité en 2013, l'ensemble de la voirie locale qui regroupe les voies publiques (routes, rues), leurs dépendances (trottoirs, fossés) et les chemins ruraux est à la charge de la commune.

Avec un budget restreint et face à la dégradation de notre patrimoine routier, nous privilégions des interventions ponctuelles par nos agents communaux. Lorsque la dégradation est trop importante et entraîne un risque d'accident, alors, nous faisons appel à des entreprises de travaux publics comme, en 2022, la remise en état d'un tronçon de route au chemin des Moreaux et la sécurisation des Genêts en 2025.

Seule, la voie communale du Vignot, fortement dégradée suite aux constructions de nouvelles habitations, a pu être entièrement restaurée avec le financement de la C.C.P.I. La voie du Vignot est l'une des dix voies transférées à l'intercommunalité.

Quant aux routes départementales, une portion de la D 65 a été restaurée en 2022.

Des études de travaux sur la route entre Jay et Le Plaix ont été réalisées. Mais nous n'avons pas réussi à dégager un budget suffisant pour réaliser ce chantier durant notre mandat.

Communication - Information

Réalisation de onze bulletins municipaux semestriels

Cela a impliqué la rédaction d'articles, la prise de photos ou la recherche d'illustrations, la mise en page et la distribution par les élus. Le concours de Nadine (Imprimerie du Parc), en charge de la mise en forme finale et de l'impression a été une aide précieuse tout au long de ces réalisations. Chaque publication, tirée à 380 exemplaires, a représenté, en moyenne, un coût de **1 080 €**.



Dès le deuxième semestre 2020, **inscription à la plateforme Panneau-Pocket** pour partager en direct, ou presque, des alertes ou des informations. Actuellement, 893 smartphones ou tablettes possèdent cette application concernant Chezal-Benoît, soit plus que le nombre de nos administrés.

À titre indicatif, en novembre 2025, ce sont 3265 lectures qui ont eu cours.

Abonnement annuel : **180 €**.

Le site internet communal, malgré plusieurs mises à jour fastidieuses, est considéré par Studio Kamo, son créateur, comme étant obsolète dans sa conception, dans la mesure où de nouvelles technologies permettent beaucoup plus de fonctionnalités. Malgré tout, il est toujours utilisable et utilisé aujourd'hui, mais de façon restreinte, dans la mesure où son concepteur a mis fin à son activité d'opérations de maintenance.

Bulletin "Le Pays d'Issoudun" : sa distribution a été interrompue par voie postale en raison de son coût financier et d'un nombre de lecteurs restreint.

Lien avec la presse locale sollicité, autant qu'il fut possible, parfois au gré des changements de correspondants et de leurs disponibilités.

Plateau Technique Santé

Depuis le 1^{er} juillet 2023, Chezal-Benoît n'a plus de médecin généraliste.

Nous pouvons nous satisfaire de disposer encore de deux acteurs essentiels :

une pharmacie
et un cabinet
d'infirmière libérale.

Pharmacie Éric Vandervliet



Cabinet
infirmier
Caroline
Couraudon



Pour répondre aux besoins de prise en soin par un médecin généraliste pour les administrés casalais, la Municipalité s'est concertée avec ces acteurs de santé locaux (tables rondes), avec différents professionnels de santé du territoire (Dynamique Santé).

Dès août 2023, **une borne de télémedecine, MEDADOM**, a été installée à la Mairie dans une pièce indépendante et accessible aux personnes PMR.

Le financement de la location a été **entièrement pris en charge par le Conseil départemental du Cher pour trois ans, pour la somme de 8 640 €**.



Les consultations peuvent être accompagnées par l'infirmière libérale, pour les faciliter de par ses connaissances professionnelles.

L'avenir de cette borne est subordonné à sa fréquentation par les usagers. Pour l'heure, elle est de cinq à six consultations par mois et justifie son utilité. Mais la location de cette borne ne sera pas forcément renouvelée en raison du développement de téléconsultation sur téléphones portables et autres dispositifs.



Fibre

La Municipalité a accompagné le **déploiement de la fibre sur le territoire communal** en participant à l'information et la communication, en suivant les travaux et en réalisant l'adressage par ses propres moyens.

Micro-crèche

Dans le premier trimestre 2023, a été organisée une **rencontre entre la Commission Petite Enfance et Marion Souvielle**, propriétaire d'une micro-crèche à Issoudun : " L'Oustalet ".

Marion Souvielle fit part qu'elle souhaitait développer son activité car elle était confrontée à des demandes d'accueil d'enfants insatisfaites à Issoudun.



La création d'une micro-crèche dans notre commune fut alors envisagée. Il s'agirait d'une micro-crèche privée car le budget municipal ne nous autorisait pas à envisager, seuls, ce genre de création.

Après plusieurs échanges et visites de la micro-crèche " L'Oustalet " issoldunoise, après concertation avec des représentants de la C.A.F. et de la P.M.I., la candidature de Marion Souvielle nous est apparue très crédible. La Municipalité s'engagea donc dans la réalisation de ce projet.

Dès l'amorce de la réalisation du projet de cette micro-crèche, la directrice de George-Sand, Marie Roux-Laty, a informé Marion Souvielle de la réservation de deux berceaux, sur les douze mis à disposition au public. Il s'agit d'une collaboration constructive pour le maintien du Centre Hospitalier George-Sand.

Dispositif :

- ✓ Accueil de douze enfants âgés de dix semaines à six ans par quatre professionnels de la Petite Enfance diplômés
- ✓ Amplitude horaire envisagée s'étalant sur douze heures pour satisfaire les besoins éventuels des employés de l'hôpital ou autres
- ✓ Projet pédagogique axé sur l'autonomie et le bien-être des enfants et des professionnels
- ✓ Repas préparés sur place
- ✓ Utilisation de couches lavables - Nettoyage vapeur privilégié du matériel et des locaux
- ✓ Création de la possibilité d'accueil périscolaire pour les enfants âgés de dix semaines à six ans

La réalisation du projet a impliqué la Municipalité dans la mise à disposition de locaux adaptés aux normes sanitaires et de sécurité ainsi qu'au transfert de la propriété de la C.C.P.I. vers la commune.

Dans ce bâtiment qui accueillait, jusqu'alors, la garderie scolaire, d'importants travaux ont dû être réalisés. Un architecte, Ludovic Biauné, a été mandaté. Grâce à l'implication de tous - artisans et employés techniques communaux qui ont pris en charge certains chantiers - tous les travaux furent réalisés en l'espace de six mois. **Le bâtiment rénové, inauguré le 16 janvier 2025**, a pu être livré à sa locataire pour une ouverture le 20 janvier du même mois.

Pour sa part, Marion Souvielle, outre son implication dans le suivi des travaux, a **pris en charge le mobilier et tout le matériel adapté à la Petite Enfance**. Elle a fait appel à **une architecte d'intérieur** pour que le **cadre d'accueil soit chaleureux et harmonieux**. L'investissement a été de **100 000 €**.

L'implantation de la micro-crèche dans ce local, contigu de l'école publique, autorise pour tous - enfants, parents et professionnels - une proximité facilitatrice. Ceci a impliqué le déménagement et des travaux pour la garderie scolaire dans le bâtiment de l'école.

Bilan financier des travaux de la commune : 228 842 € dont : C.A.F. : **148 225 €** (65 %) D.E.T.R. : **25 642 €** (11 %) - C.R.S.T. : **8 954 €** (4 %) - Commune : **46 021 €** (20 %).

Actions Municipales pour la Petite Enfance

Dès le début de la mandature 2020 - 2026, suite à des demandes individuelles de familles à la recherche d'une assistante maternelle, **une commission créée** a entamé une réflexion sur les modes d'accueil de la Petite Enfance (de zéro à six ans). Nous nous sommes appuyés sur un questionnaire concernant les besoins, pratiques et attentes des administrés et des employés de l'hôpital concernés. Par ailleurs, nous avons rencontré des représentants de la C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales) et de la P.M.I. (Protection Maternelle Infantile).

Trois actions en découlèrent :

✓ Déjà étudié par le passé, envisagé par de nouvelles personnes, **un projet de Maison d'Assistantes Maternelles a dû être abandonné**, faute d'un engagement suffisant des demandeurs ;

✓ En septembre 2022, une intervention par des représentants de la P.M.I., de la C.A.F. et de la commune de Saint-Florent-sur-Cher

(Relais Petite Enfance) **a donné des informations sur la profession d'Assistante Maternelle ;**

✓ À partir du 1^{er} février 2023, **les services de la garderie itinérante Kangouroule ont repris**. Un accueil des enfants âgés de zéro à six ans a été proposé les mardis de 9 heures à 17 heures, puis un mercredi sur deux à la Salle des Fêtes, puis à la Salle Polyvalente. Douze places potentielles d'accueil par des professionnels de la Petite Enfance ont eu un coût de **10 000 €** de reste à charge communale par an.

Kangouroule a maintenu sa présence jusqu'au 24 juillet 2024. La Municipalité a décidé de ne pas reconduire la convention de partenariat car il est apparu, depuis le début 2024, que si la fréquentation se maintenait avec un effectif maximum de sept enfants inscrits pour douze places prévisionnelles, seuls quatre enfants fréquentaient régulièrement ce dispositif, dont deux seulement étaient originaires de Chezal-Benoît. Si notre intention initiale était de maintenir ce service jusqu'à la réalisation effective d'un projet de micro-crèche qu'il s'était engagé entre temps, l'aspect financier nous en dissuade.



École

L'école primaire de Chezal-Benoît fonctionne en **R.P.I.** (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec les villages de Ségry et Mareuil-sur-Arnon. Sur notre commune, nous accueillons les élèves de CE 1, CE 2, CM1 et CM 2, soit trente-huit élèves avec deux classes à double niveau.

Les trois communes sont réparties sur deux départements et deux intercommunalités. Le R.P.I. dépend donc de deux directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (Cher et Indre) et de deux intercommunalités (FerCher et la C.C.P.I.).

Le bâtiment scolaire est la propriété de la C.C.P.I. Son entretien est assuré par les agents techniques communaux (mis à temps partiel à disposition de la C.C.P.I. pour remplir cette mission) et par des entreprises qui ont obtenu un marché pour l'ensemble des écoles de cette Communauté de Communes, par exemple pour la maintenance des chaufferies des écoles.



Malgré cette organisation complexe, nous avons pu maintenir **un service de cantine de qualité** avec confection des repas sur place et, autant que possible, en achetant des produits à la boulangerie et à l'épicerie de Chezal-Benoît. Les autres écoles du R.P.I. ont opté, pour des raisons de complexité sanitaire, réglementaire et / ou financière, pour des livraisons de plats préparés dans des cuisines centrales.

Amplifiées par des épisodes de canicules répétés, les températures ambiantes des salles de classe devenaient difficilement supportables et peu propices à maintenir un cadre adapté pour l'enseignement. Nous avons donc fait poser **des volets roulants à lames** sur toutes les baies vitrées des deux salles de classe, ce qui a permis de réduire sensiblement les amplitudes thermiques, surtout en été. **Des travaux d'isolation thermique et de rénovation** ont été faits dans une salle du bâtiment scolaire afin d'installer la garderie pour les temps périscolaires. **L'éclairage avec passage au led** dans tout le bâtiment de l'école a été effectué. D'autres actions sont en cours pour réduire les nuisances sonores dans la cantine.

Nous avons également pu maintenir une **surveillance des enfants dans le bus** de transport scolaire. Pour information, le recours à des accompagnateurs dans les transports scolaires n'est pas obligatoire, même pour des enfants âgés de moins de six ans.

Tourisme - Patrimoine - Culture

Patrimoine Bâti

Église abbatiale

- ✓ **Achèvement des vitraux** de l'église abbatiale
Saint-Pierre par Jean Mauret
Financement : **36 044 € H.T. subventionnés à 66 %** :
DRAC : 10 678 €
Conseil départemental du Cher : 4 300 €
Crédit Agricole de Lignières : 4 300 € - Collecte de la Fondation du Patrimoine du Cher : 4 337 €
- ✓ **Rénovation de l'installation électrique campanaire**
Travaux de **sécurisation** de l'accessibilité au clocher
Financement 6 443,76 + 2 100 = **8 543 76 €** au total
- ✓ **Entretien avec repiquage de la totalité de la toiture** - Financement : **13 390,56 €**
- ✓ **Don** par les enfants de Robert Barriot **d'un grand cuivre repoussé**



Chapelle dite " des Morts "

- ✓ **Acquisition** auprès du Centre Hospitalier George-Sand
Financement : **1 100 €** (bornage, diagnostics et frais de notaire)
Action de sauvegarde avant tout, avec reprise urgente d'une rive de toiture - Financement : **1 702 €**
- ✓ **Projet d'installation** d'un espace muséal et d'une salle d'exposition temporaire
Subventions régionales sollicitées (C.R.S.T.)

Porche

- ✓ **Rénovation** suite à un deuxième accident et mise hors d'eau
Financement : **3 500 €** environ, entièrement pris en charge par l'assurance de la commune
La mise hors d'eau a été effectuée par les employés techniques municipaux
Clarification de situation de propriété avec le Centre Hospitalier : le porche est dorénavant communal
- ✓ **Sécurisation** avec reprise de la signalétique routière et installation de bornes
- ✓ **Éclairage** pour embellissement du porche en attente de réalisation par le SDE 18
La rue de l'Église a bénéficié de modifications concernant ses lampadaires plus esthétiques et en harmonie avec le patrimoine - Financement C.C.P.I.

Chemins de Randonnée

Outre les deux chemins de randonnée existants (Nouan La Croisette et Ronde des Bois), trois nouveaux ont été créés ou sont en voie de l'être :

- ✓ **Parcours équestre - 26 kilomètres** : réalisé à l'initiative de l'Office de Tourisme de Lignières
Son parcours se situe sur plusieurs communes.
Une partie de son tracé est reprise lors des championnats de France d'équitation.
- ✓ **Circuit vélo / VTC - 11 kilomètres** : réalisé à l'initiative du Pays d'Issoudun et Champagne Berrichonne
Il emprunte des chemins en périphérie du centre bourg pour effectuer une boucle en forêt de Chœurs
Tracé GPX mais pas de fléchage.
- ✓ **Chemin des Reliques - 9,5 kilomètres** : départ du Centre Équestre.
Il emprunte l'ancienne route de Lignières. Sur certains tronçons, il n'est accessible qu'à pied.
Le parcours de ce chemin passe à proximité de deux chapelles : une détruite, " La Flambard " et l'autre non, " La Chapelle de Chœurs ".
Ce chemin a été créé et élaboré à l'occasion d'une randonnée de l'Association du Patrimoine Casalais.
Depuis, une convention a été établie avec le Centre Hospitalier George-Sand sur un tronçon du parcours, près de Malvèze, pour qu'il puisse être fléché et emprunté librement par le public.
Le fléchage reste à réaliser dans sa globalité.

D'autres tracés de chemins de randonnée ont été explorés mais le temps a manqué pour qu'ils se concrétisent. À titre d'exemple : la Ronde des Étangs, située au sud-est de notre commune.

Plantation d'une haie bocagère

de 360 mètres, près du chemin des Cosses, composée de 720 petits arbustes et buissons, financée à 50 % par les Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne

700 arbres à planter pour un corridor vert

Chezal-Benoît

La commune et Nature 18 se sont associées et organiseront plusieurs journées de plantation d'une haie de plus de 360 mètres linéaires.

Vendredi 13 et samedi 14 décembre, de nombreuses personnes se sont rassemblées aux abords d'un chemin communal pour procéder à la plantation d'une haie au bord des Cosses. L'objectif pour la commune est de créer un corridor reliant plusieurs bosquets et haies sur les abords d'un fossé humide, probablement alimenté par une source, le long d'un chemin communal large. Cette haie favorisera la biodiversité en permettant la circulation des espèces sur une zone élargie, avec un accès à l'eau. Son emplacement, situé hors des limites de propriété, permettra son expansion sans empiéter sur les terres agricoles, ce qui en assure la pérennité.

Le vendredi, les associations Nature 18, Égide/Établissement pour l'insertion dans l'emploi et Chezal-Benoît, accompagnées d'un grand nombre de volontaires, se sont réunies pour une première session de plantation en début du

marcain temps. Lucie Jamet, de Nature 18, a été chargée de l'organisation de cette journée et a apporté les outils nécessaires, son savoir-faire et sa bonne humeur, explique Roger Lefevre, maire de la commune. Cette première session, hautement intéressante, a permis de sensibiliser les jeunes en service civique, qui, pour certains, n'avaient jamais planté quoi que ce soit de leur vie ! La mise de plantation avait été préparée en amont par un labourage.

Le samedi, plusieurs volontaires du village se sont mobilisés pour poursuivre la plantation. Au total, 540 arbres ont été plantés au cours de ces deux demi-journées sur les 700 nécessaires pour constituer la haie complète. La mairie prévoit d'organiser deux nouvelles campagnes de plantation, d'ores et déjà programmées les vendredi 17 et samedi 18 janvier, ainsi que les vendredi 31 janvier et samedi 1^{er} février. Tous les volontaires, expérimentés ou non, seuls, en famille ou entre amis, sont invités à participer pour une demi-journée ou plus.

Grâce à cette initiative, la ville s'efforce de lutter contre la disparition progressive des haies riveraines ces dernières années. En plus de favoriser la biodiversité locale,



cette initiative offrira également une nouvelle promenade arborée à 30 minutes de marche du centre-bourg, dans la continuité.

Idées d'activités de randonnée déjà existantes.
• Contact : Tél. 06 71 30 34 00.
Albane Maun

Hébergement touristique

✓ Hébergement locatif : liste effectuée, diffusée sur le bulletin municipal et disponible en Mairie.

✓ Aire de camping-car :

Les démarches auprès de Camping-Car Park ont été abandonnées du fait de la localisation (ancien terrain de camping) et surtout du financement sollicité trop important pour la commune.

Localisation d'une aire gratuite de camping-car pour cinq ou six véhicules

face à l'étang du Moulinet, de l'autre côté de la route joignant la RD 65 aux ateliers municipaux, avec amorce de travaux de terrassement.

Aménagements de l'étang communal du Moulinet

✓ Changement d'une table de pique-nique aménagée pour les personnes en fauteuil roulant

✓ Projet non réalisé de changement du toboggan, d'installation de nouvelles tables de pique-nique sous abri, près du premier parking dans le sens Chezal-Benoît / Issoudun et d'un terrain de boules qui ne soit pas assimilé au parking.

Collaboration avec l'O.N.F. et les Offices de Tourisme (essentiellement celui de Lignières)

Parc locatif communal

La gestion d'un parc locatif n'est évidemment pas une compétence obligatoire des communes. Mais nous avons fait le choix de poursuivre cette politique engagée de longue date par les mandats précédents.

Actuellement, la commune est propriétaire d'un parc locatif comportant sept logements.

Grâce aux loyers raisonnables que nous appliquons, mais aussi du fait du manque d'offres de logements locatifs sur Chezal-Benoît, observable aux demandes spontanées qui arrivent en Mairie, nous avons conservé jusqu'ici un bon taux d'occupation et, donc, généré des recettes pour le budget communal.

La Commission Logement s'est efforcée de maintenir ce patrimoine vieillissant en bon état, en engageant des travaux d'entretien qui incombent au propriétaire, mais aussi satisfaire les demandes des locataires, quand cela nous était possible avec des travaux d'aménagement. Même si certains des projets portés et défendus par la Commission Logement n'ont pu aboutir par manque de financement, nous avons pu réaliser des travaux de rafraîchissement à l'occasion de changement de locataires et, dans tous nos logements, des travaux d'amélioration de performances énergétiques : isolation des combles, changement d'huissières, de radiateurs ou de chaudière, installation ou remise en état des VMC.

La commune a fait l'acquisition d'une maison inhabitable place du 8 Mai avec un double objectif : sauver un ancien bâtiment parfaitement intégré dans le patrimoine du centre bourg et ajouter, après travaux, une nouvelle possibilité de location avec un logement entièrement de plain-pied. Dans la volonté d'une action de sauvegarde d'urgence, la commune a fait restaurer la toiture.

Nous pensions financer la suite des travaux avec le produit de la vente de la maison rue du Vivier. Mais cette vente n'aboutirait que fin février 2026. Ce projet restera donc inachevé à la fin de ce mandat...

MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL... PLUS DE DEUX-CENTS ANS D'HISTOIRE !

par Sylvain Bourdreux

Les 15 et 22 mars 2026, nous serons appelés à remplir notre devoir civique en nous rendant aux urnes pour procéder à l'élection d'un nouveau Conseil Municipal.

Cette élection sera soumise à **deux changements importants** nous concernant :

- ✓ la **parité** dans la composition de la liste soumise au vote entre les hommes et les femmes ;
- ✓ l'**élection sur liste complète, sans possibilité de panachage, sinon le bulletin sera déclaré nul.**

Avec cette actualité, il m'est apparu intéressant de vous livrer quelques informations sur l'évolution de la désignation du Maire et de son Conseil Municipal depuis la Révolution Française qui n'eut rien d'un long fleuve tranquille...

En complément, je vous livre une liste étendue et réactualisée des Maires de Chezal-Benoît et de leurs adjoints, selon les informations que j'ai pu recueillir aux Archives Départementales du Cher. Je me suis appuyé sur les comptes-rendus de Conseils Municipaux existants à partir de 1825 et sur des registres d'état-civil plus complets, mais parcellaires dans les informations fournies.

Avant 1792 et les toutes premières années de la **Première République**, pour notre village placé sous l'autorité du roi, il faut se référer à la **paroisse et aux moines bénédictins** de l'abbaye Saint-Pierre qui l'administrent et qui étaient propriétaires d'une grande partie des biens immobiliers, des fermes et des terres. Ces biens étaient l'objet de baux entre eux et les exploitants.

Ces moines disposaient aussi du pouvoir de basse et moyenne justice. Pour la haute justice, il fallait se rendre à la Seigneurie de Mareuil.

Depuis la **Révolution Française**, la désignation des Maires et conseillers municipaux a connu **une forte instabilité, alternant entre élections et nominations**. Les Maires étaient souvent nommés par l'autorité centrale (préfets, roi) ou élus par les conseillers. À Chezal-Benoît, l'alternance a eu donc lieu entre élection par les conseillers au suffrage censitaire (électeurs les plus imposés de la commune) ou universel, mais, le plus souvent, par désignation par le Préfet (en tant que ville de moins de 3 000 habitants), validée par la personne désignée qui prêtait serment de fidélité au roi ou à l'empereur en Mairie.

La **Troisième République** a généralisé l'élection des Maires par les conseillers municipaux **élus au suffrage universel masculin à partir de 1884**.

Le **droit de vote des femmes** fut l'objet d'un long combat. Il faudra attendre **1945** pour que le suffrage universel inclue les femmes au vote et à l'éligibilité. Ainsi, à ce jour, **Marinette Mitriot** fut la seule femme élue Maire en 2014, après avoir été adjointe lors de la précédente mandature.

En **1974**, la **majorité passa de 21 ans à 18 ans**, autorisant ainsi de plus jeunes électeurs à accéder aux urnes.

L'**histoire de notre Municipalité est également impactée par la fusion** qui s'opéra par décret du 16 juin 1853, avec la commune de **Dampierre-en-Lignières**, aujourd'hui un lieu-dit.

Précédemment, le 24 août 1848, à la suite de la désignation d'un Maire voulue par l'autorité publique, l'ensemble des conseillers signifia qu'aucun des édiles ne savait lire ni écrire. En conséquence, ces conseillers ont demandé le rattachement de Dampierre à Chezal-Benoît.

L'**illettrisme** était courant pour bon nombre de personnes avant que n'interviennent les grandes lois de Jules Ferry, visant à rendre l'enseignement primaire gratuit, laïque et obligatoire pour tous les enfants âgés de six à treize ans.

Cet illettrisme apparaît dans nos anciens comptes-rendus de Conseils Municipaux, y compris parfois pour les conseillers de Chezal-Benoît qui déclarent ne pas savoir signer.

La **profession des Maires reflète bien l'évolution sociologique de notre village**. Ainsi, on remarque qu'ils furent d'abord les plus riches propriétaires terriens de la commune tout au long du XIX^{ème} siècle, puis des personnes issues du monde agricole dans la première partie du XX^{ème}, et, enfin, d'anciens employés de l'hôpital jusqu'en 2020.

Pour conclure, l'histoire démontre que **voter fut un droit chèrement acquis... Alors, citoyennes et citoyens, lors des prochains scrutins... Aux urnes !**

ANNÉES	MAIRE	ADJOINTS
Depuis le 22 Messidor An 8 (1.07.1800) jusqu'au 27 Ventôse An 11 (18.03.1803)	Cyr BREBAN (il signait Le Breban)	Léonard DURET
Du 27 Ventôse An 11 (18.03.1803) à janvier 1806	Léonard DURET	
Il aurait été Maire en 1803 Dans les registres d'état civil, il apparaît ensuite de : 27.03.1808 - 31.03.1808, 07.08.1811 - 28.10.1812	Pierre Guillaume TOUPELIN	Cyr BREBAN Léonard DURET (à partir du 11.07.1810)
14.04.1815		Denis GORGE, Maire de la commune de Dampierre Adjoint de Chezal-Benoît en 1815 jusqu'en janvier 1816
1816	Maire absent de 1815 au 20.02.1822	Michel BOUET
20.02.1822 - 17.12.1826 (date de son décès à 55 ans)	Michel BOUET	François BAUDIMENT
02.02.1827	Jean-Philippe Baptiste JACQUIER	
21.06.1832 - 22.01.1838	Jean BERGOUIGNOUX (né en 1806)	
31.01.1838 - 28.02.1841	Georges DORIN	
11.03.1841 - 24.09.1844	François Alexis BIZANNE	Martin SEGRY
1844, 1846 - 1850 (démission)	Philippe MANGENEST	Jean GUILLAUMAIN, Jean MOREL (9.05.1947)
1850	Jean CHEFSON	
1851, renouvelé 12.08.1860 démission le 02.08.1868	Scipion DE THONNIN	
1868 - 1883	François BERAULT	
1883 - 1895	Alfred BORGET	
1895 - 1909	Arthur BERAULT	
1909 - 1912	Jean BONNIN	
1912 - 1919	Jean AUROUET	
1920 - 1930	Jean BONNIN	
1930 - 1944	Jean BERGOUIGNOUX	
1945 - 1947	Gustave PERROT	
1947 - 1953	Ernest DESGENS	Georges MESSAGEON
1953 - 1965	André DREUX	Georges MESSAGEON
1965 - 1969	Georges MESSAGEON	Robert GRILLON - Jean SOULAT
1969 - 1989	Robert GRILLON	1971 - 1977 : Jean SOULAT - André DREUX 1977 - 1983 : Jean SOULAT - Jean ANDRÉ - Germaine DANNEAU 1983 - 1989 : Jean SOULAT Germaine DANNEAU - Gérard SAJOT - Annie RABIER
1989 à septembre 1999	Jean SOULAT	1989 - 1995 : Robert GRILLON - Gérard SAJOT Josette THEVENIN - Gérard BESSEMOULIN 1995 - 1999 : Gérard BESSEMOULIN Robert GRILLON - Rémi PATURE - Christine GAIGNIER
Septembre 1999 à 2008	Gérard BESSEMOULIN	2001 - 2008 : Christine GAIGNIER André CARTOT - Serge MORINEAU
2008 - 2014	René CHAGNON	Marinette MITRIOT - Serge MORINEAU Philippe MAUGUIN
2014 - mai 2020	Marinette MITRIOT	Philippe MAUGUIN - Richard ROCHET - Sylvie DELOUP
Mai 2020 - 2026	Roger LEBRERO	Philippe MALET - Sylvain BOURDREUX Jean-Paul GAIGNIER

CITOYENNES, CITOYENS

OSEZ

L'ENGAGEMENT !

#lescommunesheureusement

Premier tour :
Dimanche 15 mars 2026

Deuxième tour :
Dimanche 22 mars 2026

*Pensez à vérifier votre inscription
sur les listes électorales...*

*Date limite :
le 6 février en Mairie
et le 4 février par internet*

**Votre
commune
a besoin
de vous.**

